



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE LUCE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 05 JUIN 2026

Délibération n°2026.00076

DATE
CONVOICATION

29 mai 2026

Le vendredi 05 juin 2026 à 20 heures 00

NOMBRE DE
CONSEILLERS

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en salle du conseil, en séance publique sous la présidence de M. Florent GAUTHIER, Maire.

EN EXERCICE 33

M. Florent GAUTHIER, M. Olivier MARCADON, Mme Badiha BOUNOUADAR,
M. Brice GAUTHIER, Mme Doris SÉJOURNÉ, M. Thomas BARRÉ,
Mme Bénédicte VINCENT, Mme Françoise HANOT, M. Matthias BELAT,
Mme Jacqueline ROBBE, M. Albert TRÉPY, M. Thierry CHAMPEAUX,
Mme Cathie PANIER, Mme Virginie PETIT, Mme Nadia GUIMARD,
Mme Nathalie MEGRET, M. Jean-Philippe HOANG-TRONG, M. Farid KASMI,
Mme Blandine ABAUTRET, M. Jérôme OLOA-BILOA, M. Diafara SOUKOUNA,
M. Benjamin BERROU, Mme Constance LACELLE, Mme Inès BALADRE,
Mme Pénélope RENAUDIN.

PRÉSENTS 25

VOTANTS 31

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Désignation
des délégués
suppléants dans le
cadre de l'élection des
sénateurs

Étaient absents représentés :

M. Jérôme POUPONNOT donne pouvoir à M. Matthias BELAT, Mme Josiane POTTIER donne pouvoir à Mme Nathalie MEGRET, M. Thierry COUVRAY donne pouvoir à Mme Doris SÉJOURNÉ, M. Michaël ROBIN donne pouvoir à Mme Blandine ABAUTRET, Mme Hélène RODRIGUES donne pouvoir à M. Florent GAUTHIER, M. Sébastien DUBOIS donne pouvoir à M. Albert TRÉPY.

Étaient absents excusés :

Mme Vanessa NASRI, M. Claude FRISCHE.

Secrétaire de séance :

M. Matthias BELAT

DESIGNATION DES DELEGUES SUPPLEANTS DANS LE CADRE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Vu le Code Électoral (CE),

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs – annexe A de la convocation du conseil municipal,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2026-12 du 22 mai 2026 fixant le nombre de délégués et suppléants à élire et le mode de scrutin applicable dans les communes d'Eure-et-Loir pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire n° INTP2611651C du 6 mai 2026 portant sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu la lettre du 29 mai 2026 de Monsieur Le Maire portant notification du lieu et de l'horaire de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2026 permettant de procéder à la désignation des délégués susmentionnés,

Considérant qu'en vertu du décret susmentionné :

- « *Les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le dimanche 27 septembre 2026 afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs de la série 2* » ; que cette dernière comprend les départements métropolitains de l'Ain à l'Indre (1 à 36) et du Bas-Rhin au Territoire de Belfort (67 à 90 - sauf la Seine-et-Marne),
- Les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 5 juin 2026 afin de désigner leurs délégués et suppléants,

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire de fixer le lieu et l'heure de la réunion, notifiés par les soins de ce dernier au membres du conseil municipal en exercice et le cas échéant à leur(s) remplaçant(s),

Considérant que selon les dispositions de l'article L 285 du CE, dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit – à l'exception des élus n'ayant pas la nationalité française ; que dans ce dernier cas et conformément à l'article LO 286-2 du CE, ces derniers sont remplacés par les candidats de nationalité française ; que dans le cas d'espèce, Monsieur Sébastien DUBOIS a été appelé à remplacer Madame Gabriela RUS de nationalité Roumaine,

Considérant que par lettre du 29 mai 2026, Monsieur Le Maire a notifié aux conseillers municipaux et Monsieur DUBOIS le lieu et l'horaire de la présente séance du conseil municipal ; que cette correspondance était accompagnée en annexes du décret et de l'arrêté préfectoral susmentionnés ainsi que d'une note de synthèse sur les modalités d'organisation et du déroulé de la présente réunion,

Considérant que la réunion portant désignation des délégués suppléants dans le cadre de l'élection des sénateurs obéit aux règles de droit commun du conseil municipal fixées notamment au sein du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'arrêté susmentionné prévoit la désignation par le conseil municipal de neuf délégués au scrutin secret de liste,

Considérant qu'à l'appui de la note de synthèse jointe à la lettre susvisée et conformément aux dispositions du CE, Monsieur Le Maire a rappelé les conditions à remplir ainsi que les modalités de déclaration de candidatures aux fins de désigner les neuf délégués suppléants,

Considérant qu'un bureau électoral a été régulièrement constitué le jour de la présente séance ; que ce dernier est présidé par Monsieur Le Maire et composé à l'ouverture du scrutin des deux membres de la séance les plus âgés soit Madame Jacqueline ROBBE et Monsieur Albert TRÉPY, ainsi que des deux membres les plus jeunes à savoir Mesdames Inès BALADRE et Constance LACELLE ; que Monsieur Matthias BELAT a été désigné secrétaire de séance,

Considérant que Monsieur Le Maire a ouvert le scrutin et à fait appel des candidatures ; qu'un délai suffisant a été laissé pour déposer ces dernières,

Considérant qu'une seule liste de candidats a été déposée auprès de Monsieur Le Maire sous l'intitulé «**Pour l'avenir de Lucé** » composée de neuf électeurs suivants :

Jean-Claude CHARTOIS, Sophie NEGAA, Marc POTTIER, Chantal HOUDY, Nicolas PHILIPPE, Brigitte GOD, Olivier PORNET, Christiane GENTIL, Benjamin MATRAY.

Considérant qu'à la suite de l'appel à candidatures, les services ont remis du matériel électoral aux membres de l'assemblée, dont une enveloppe de scrutin pour permettre le déroulement de ce dernier à bulletin secret ; que Le Président de séance a fait l'appel des conseillers municipaux et les a invité à déposer dans l'urne leur enveloppe électorale, ainsi que le cas échéant celle de leur mandant,

Considérant qu'à l'issue des opérations susmentionnées, le président du bureau électoral a déclaré le scrutin clos ; que les membres du bureau ont immédiatement procédé au recensement des bulletins et ont par la même, déterminé le nombre des suffrages exprimés, en déduisant du nombre total des bulletins le nombre de bulletins blancs et le nombre de bulletins nuls, vérifié la validité des bulletins, déterminé le quotient électoral ainsi qu'attribué les mandats des délégués suppléants élus et procédé à la proclamation des résultats en fonction de la représentation proportionnelle des suffrages exprimés avec application de la plus forte moyenne en conformité des articles L 289 et R 137 du CE ; les opérations sont énumérées dans le tableau suivant :

Nombre de délégués suppléants à élire	09
A/ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
B/ Nombre de votants (<i>enveloppes déposées</i>)	31
C/ Nombre de suffrages déclarés nuls (<i>art. L 66 du code électoral</i>)	03
D/ Nombre de suffrages blancs (<i>art. L 65 du code électoral</i>)	00
E/ Nombre de suffrages exprimés [B - C - D]	28
F/ Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir)	3,11

Le conseil municipal,
après avoir voté,

Listes candidats	Nombre de voix obtenues	Nombre de voix obtenues / quotient électoral	Nombre de sièges pourvus au quotient électoral	Nombre de sièges attribués à la plus forte moyenne	Nombre de sièges obtenus
« <i>Pour l'avenir de Lucé</i> »	28	09	09	00	09
Totaux	28	---	--	--	09

Le Président de bureau de vote a proclamé la liste des personnes suivantes en qualité de délégué suppléant(e) :

1. *CHARTOIS Jean-Claude, François. Sexe : M. Habite 20 rue Gambetta (Lucé), né le 14 juin 1960 à METZ (57), France.*
2. *NEGAA (épouse NOUIRI) Sophie. Sexe : F. Habite 8 rue de Copenhague (Lucé), née le 11 janvier 1986 à SIDI M'HAMED (99), Algérie.*
3. *POTTIER Marc, Joseph, Fernand. Sexe : M. Habite 7 Hameau de l'Artois (Lucé), né le 13 décembre 1947 à SAINT-CALAIS (72), France.*
4. *HOUDY (épouse DUPERCHE) Chantal, Marie, Bernadette. Sexe : F. Habite 14 rue de Bretagne (Lucé), née le 18 décembre 1945 à Orléans (45), France.*

5. *PHILIPPE Nicolas, Pierre, Jacky. Sexe : M. Habite 5 rue de l'Aunis (Lucé), né le 15 avril 1980 à Chartres (28), France.*
6. *GOD (épouse LE MOULLEC) Brigitte, Odette, Fernande. Sexe : F. Habite 5 rue de Rome (Lucé), née le 12 janvier 1959 à Lucé (28), France.*
7. *PORNET Olivier, Christophe. Sexe : M. Habite 18 rue de la République (Lucé), né le 28 avril 1973 à Châteauroux (36), France.*
8. *GENTIL Christiane, Berthe, Raphaëlle. Sexe : F. Habite 15 rue Georges Varlet (Lucé), née le 27 juillet 1946 à La Ville-aux-Nonains (28), France.*
9. *MATRAY Benjamin, Henri, Sylvain. Sexe : M. Habite 58 rue Bécasse (Lucé), né le 2 mai 1970 à Boulogne-Billancourt (92), France.*

Le conseil municipal,
Après avoir voté,

PRÉCISE qu'un procès-verbal d'élection a été dressé publiquement en trois exemplaires. La liste des candidats y a été annexée.

DIT qu'un exemplaire du procès-verbal a été aussitôt affiché à la porte de l'Hôtel de Ville au 5 rue Jules Ferry 28110 LUCÉ, conformément à l'article R 144 du CE et un exemplaire versé aux archives de la commune.

DIT qu'un exemplaire du procès-verbal a été immédiatement transmis avec les bulletins déclarés nuls ou contestés, ainsi que les bulletins blancs auprès du Préfet d'Eure-et-Loir conformément à l'article R 144 du CE.

Lucé, le 05 JUIN 2026

Par délégation du Maire,
Le responsable des
services de l'administration
générale,
Romain FOUASNON



ACTE EXECUTOIRE

- Transmis en Préfecture le
- Publié sur le site internet www.luce.fr à compter du



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, qui peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur :
- d'un recours gracieux à l'attention du Maire, par envoi à l'Hôtel de Ville – 5 Rue Jules Ferry – 28110 LUCÉ.
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans, qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » (<http://www.telerecours.fr>)."